



JEU CONCOURS Pâques **REGLEMENT**

Dispositions générales

Article 1. Objet et organisateur du jeu concours

Le jeu concours de Pâques se déroule sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram Artisan en'Or.

Il est organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat Hauts-de-France (CMA Hauts-de-France), organisme consulaire, dont le siège est situé Place des artisans – CS 12010 – 59011 LILLE CEDEX, dans le cadre de la valorisation de la certification Artisan en'Or et des artisans qui la représentent.

Le présent règlement définit les règles applicables aux jeux concours.

Il est disponible sur le site www.artisanenor.fr.

Article 2. Acceptation du règlement et engagement des participants

Le simple fait de participer aux jeux concours implique, pour les participants, l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En participant au jeu concours sur les réseaux sociaux, les participants attestent que cette opération n'est ni gérée ni parrainée par Facebook ni Instagram, qui ne peuvent donc être rendus responsables en cas de litige.

L'ensemble du personnel de la CMA Hauts-de-France n'est pas autorisé à participer à ce jeu concours.

Article 3. Données personnelles

Les informations qui pourraient être recueillies dans le cadre des jeux concours font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la CMA Hauts-de-France. Ses coordonnées sont les suivantes : CMA Hauts-de-France – Place des artisans – CS 12010 – 59011 LILLE CEDEX – 09 72 72 72 07 – contact@cma-hautsdefrance.fr.

Les données des gagnants sont collectées dans le cadre de leur participation aux jeux concours afin de procéder à la remise de leur gain et de s'assurer de la bonne réception de celui-ci. Ce traitement repose

sur leur consentement. Ces données sont uniquement destinées aux agents de la CMA Hauts-de-France en charge du dispositif Artisan en'Or. Elles sont conservées jusqu'au 31 décembre 2022.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 06/01/1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27/04/2016, les gagnants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de leurs données personnelles. Ils peuvent également exercer leur droit à la limitation du traitement. Pour cela, ils peuvent s'adresser au Délégué à la Protection des Données de la CMA Hauts-de-France à l'adresse suivante : dpo.cma-hautsdefrance@dposystem.fr. Ils peuvent également adresser une réclamation à la CNIL sur son site : www.cnil.fr.

Article 4. Réserves

Le présents jeu concours peut être annulé, modifié, prorogé, écourté ou reporté en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de la CMA Hauts-de-France, sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être recherchée.

Par ailleurs, les gains peuvent être remplacés par un autre gain, de même nature et de valeur équivalente.

Article 5. Règlement des litiges

Tout litige né à l'occasion de ces jeux concours sera porté devant la juridiction compétente du ressort de Lille.

Article 6. Durée du jeu concours

Le jeu concours de Pâques sur les réseaux sociaux se déroulera du lundi 11 avril 2022 9h au lundi 18 avril 2022 23h59.

Article 7. Modalités de participation

Le jeu concours de Pâques sur les réseaux sociaux est sans obligation d'achat.

Il se déroulera sur la fanpage Facebook Artisan en'Or et sur le compte Instagram Artisan en'Or.

Il est ouvert à toute personne majeure, résidant en France Métropolitaine.

- *Sur Facebook* : Le lundi 11 avril 2022, un post Facebook sur la fanpage annoncera le jeu concours en indiquant les dates, les modalités de participation, le visuel de l'opération, les dotations, et renverra vers le site internet Artisan en'Or pour trouver son Artisan en'Or le plus proche. Pour participer, il suffira d'être abonné à la fanpage Facebook Artisan en'Or, de liker la publication et d'indiquer en commentaire le nombre de logos Artisan en'Or présents dans l'image, identifier son Artisan en'Or préféré et un ami, et de partager le post sur son profil ou en story en mode public.
- *Sur Instagram* : Le lundi 11 avril 2022 à 9h, un post Instagram sur le compte annoncera le le jeu concours en indiquant les dates, les modalités de participation, le visuel de l'opération, les

dotations, et renverra vers le site internet Artisan en'Or pour trouver son Artisan en'Or le plus proche.

Pour participer, il suffira d'être abonné au compte Artisan en'Or, de liker la publication et d'indiquer en commentaire le nombre de logos Artisan en'Or présents dans l'image, identifier son Artisan en'Or préféré et un ami, et de partager le post sur son profil ou en story en mode public.

Article 8. Sélection des gagnants et remise des lots

Le mardi 19 avril 2022, 3 participants (Facebook et Instagram confondus) seront tirés au sort et seront contactés personnellement afin d'être avertis du lot et pour collecter leurs coordonnées pour la remise de celui-ci.

Article 9. Description des lots

Les gagnants se verront remettre une Wonderbox « 3 jours de rêve »

3 Wonderbox sont à gagner dans le cadre du présent jeu concours.